



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil général

Date et lieu : 5 octobre 2016, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 29 Conseillers généraux

Absent (excusé) : M. Stéphane Wyssmüller

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger.

Secrétaire du Conseil général : M. Gérard Barbey

Conseil communal

Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire du Conseil communal : Mme Véronique Margueron

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 27 avril 2016 - approbation
2. Règlement du Conseil général – présentation et approbation
3. Indemnités du Conseil général et des commissions
4. Investissements :
 - a) Crédit d'étude pour le réaménagement du centre du village
 - b) Crédit d'étude pour l'assainissement de la route des Colombettes, secteur "Le Bugnon-Le Rialet"
 - c) Crédit d'étude pour l'assainissement des eaux usées, secteur "Route des Colombettes-Condémine"
 - d) Crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires et le renouvellement du réseau d'eau potable du secteur "Les Combes"
5. Création de la commission du sport et de la culture
 - Désignation du nombre de membres
6. Création de la commission de la santé et du social
 - Désignation du nombre de membres
7. Divers

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

Ouverture de la séance par M. Emmanuel Déforel

Je salue les membres du Conseil général, les remercie de leur présence et leur souhaite la bienvenue, ainsi qu'aux auditeurs, auditrices et à la presse.

Comme avant chaque séance, je me dois de préciser que, sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général, le public et la presse ne peuvent pas enregistrer ou filmer les débats. Aucune demande n'est parvenue au bureau.

Par contre, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera enregistrée par le secrétaire. Chacun est donc tenu d'utiliser un micro.

J'ouvre officiellement cette séance. La convocation est parvenue à tous les conseillers/ères le 22 septembre 2016 et a paru le 23 septembre 2016 dans la Feuille officielle, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

Avant cette séance, le bureau n'a reçu qu'une seule excuse de la part de M. Stéphane Wyssmueller retenu pour raison professionnelle. Afin de confirmer les présences, il est procédé à l'appel.

Je rappelle que, pour voter, chaque conseiller/ère dispose de 3 cartons de couleurs.

Pour accepter une votation, levez le carton vert.

Pour refuser une votation, levez le carton rouge.

En cas d'abstention de vote, levez le carton blanc.

Je rappelle également leur rôle à mes collègues du bureau qui assument les postes de scrutateurs.

Y a-t-il des remarques quant à l'ordre du jour ?

Tel n'étant pas le cas, nous passons au point 1.

1. Procès-verbal de la séance du 27 avril 2016 – approbation.-

Chacun/e ayant pu prendre connaissance de ce procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet. Aucune remarque n'étant faite, la discussion est close. Ledit procès-verbal est accepté par main levée à l'unanimité.

2. Règlement du Conseil général – présentation et approbation.-

Chacun a pu préalablement étudier ce règlement. Pour plus d'informations, la parole est donnée à Mme Sandy Maillard.

Mme Sandy Maillard

Mme et MM. les Conseillers communaux, Mmes, MM. collègues du Conseil général. Je me fais la porte-parole de la commission rédactionnelle du règlement de notre conseil. Je vous

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

fais part du fait qu'on s'est réuni 4 fois dont une séance qui a été consacrée à la lecture des remarques faites par la Préfecture et le Service des communes.

Vous aviez reçu une première version consultative fin août à votre disposition pour toutes remarques et commentaires jusqu'à mi-septembre. Ensuite de quoi, le règlement a été envoyé au Service des communes et à la Préfecture. Nous nous sommes réunis mi-septembre pour discuter des modifications et vous avez reçu dès lors la dernière version dont nous n'avons pas encore reçu l'approbation définitive par le Service des communes et la Préfecture en date d'aujourd'hui.

Je ne sais pas comment cela se passe au niveau légal, si notre approbation fait tout de même foi; il faudra voir avec la Préfecture.

La remarque suivante doit être exposée : on s'est rendu compte, à la relecture du règlement, qu'il y avait une petite coquille, à savoir, à l'art. 15, dans la cadre de l'élection de la commission d'aménagement, page 4. L'article stipule que le Conseil général élit parmi ses membres les personnes qui siégeront au sein de la commission d'aménagement. Ces dernières seront au nombre d'au moins 4, mais au minimum d'une personne par groupe représenté au Conseil général, sauf si un groupe y renonce explicitement. Donc, après contrôle dans le règlement de la loi sur les communes, ce ne sont pas 4 membres mais 5 qui doivent figurer dans cet article du règlement. D'ailleurs, si on regarde dans l'art. 14 "Election de la commission financière", ou l'élection de la commission des naturalisations pour l'art. 16, les deux mentionnent 5 membres au minimum. On s'est rendu compte que c'était une coquille, mais comme toute modification ou remarque doit être approuvée par le Conseil général, on le fait officiellement ce soir. J'en ai terminé pour la présentation, je reste à votre disposition pour toutes questions ou remarques.

M. Emmanuel Déforel remercie Mme Sandy Maillard et apporte la précision suivante :

En cas d'approbation du règlement par le Conseil général, celui-ci sera encore soumis au referendum facultatif et transmis au Service des communes pour approbation de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Il ouvre la discussion sur ce règlement.

M. Christian Levrat

M. le Président, M. le Syndic, Mmes, MM, chers et chères collègues.

Si j'interviens, c'est d'abord pour remercier la commission de rédaction pour l'excellent travail qui a été fait pour ce projet de règlement qui me paraît effectivement bien pensé, conforme à la plupart des règlements similaires, en particulier au règlement de Bulle, mais c'est surtout pour aborder la question de l'art. 15, l'article auquel vous venez d'apporter une précision et qui porte sur la composition de la commission d'aménagement.

J'ai pris note que cet article 15 se base sur l'art. 36, alinéa 2 de la loi sur l'aménagement du territoire qui retient que le Conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local (donc c'est le Conseil communal qui décide de l'aménagement) et qui prévoit à son alinéa 2 que le Conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La commission est composée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le Conseil général, c'est ce que prévoit cet article dans notre règlement.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

La question qui se pose est celle de la composition ou de la décision du Conseil communal quant à la composition de la commission d'aménagement. J'ai pris note du fait que 4 conseillers communaux souhaitaient y siéger. J'ai consulté les règlements des Conseils généraux de Fribourg, de Villars-sur-Glâne, de Marly et de Bulle, et j'ai constaté, qu'en règle générale, le Conseil communal délègue une à deux personnes dans la commission d'aménagement et qu'il n'exploite pas entièrement la marge de manœuvre que lui laisserait le LATeC en disant "on présente le nombre maximal qui n'est juste pas majoritaire". Et, avec 4 membres sur 9, c'est la version qu'a choisie le Conseil communal de Vuadens.

Sur le plan formel, il n'y a pas grand-chose à dire, vous avez le droit mais la question qui se pose est : est-ce que tout ce qui est permis est intelligent ? En l'occurrence, les autres conseillers généraux nous montrent qu'ils ont exercé une réserve un peu plus importante. Le Conseil communal de Bulle a, pour sa part, complètement renoncé à faire siéger avec voix délibérative des conseillers communaux dans la commission d'aménagement. Ils ont décidé d'y déléguer des gens avec une voix consultative pour présenter les dossiers, pour expliquer les choix qui sont faits. Donc, la plupart des communes semble faire un autre choix que la commune de Vuadens sur ce plan-là.

Sur le fonds, la question qui se pose est de savoir s'il est vraiment logique d'avoir une commission consultative (donc la commission d'aménagement émet un avis à l'intention du Conseil communal qui décide) et de noyauter cette commission consultative avec 4 élus sur 9 qui viennent directement de l'autorité qui ensuite va prendre les décisions. Il me semble qu'en terme démocratique, pour inclure un maximum de personnes pour essayer de faire en sorte d'avoir des avis divers qui soient représentés, il serait intelligent de revoir la composition de cette commission d'aménagement. Je sais que vous en avez débattu une fois ou l'autre mais j'ai le sentiment, en particulier à la lecture de cet art. 15, que nous devrions faire davantage, simplement pour que ce soit transparent pour tout le monde. A Fribourg, ils sont 2 sur 11, à Marly, ils sont 2 sur 13 et à Villars, ils sont 2 sur 15. Donc on voit qu'il y a possibilité de faire différemment, qu'il n'est pas indispensable pour le Conseil communal d'être représenté de manière aussi massive dans une commission et qu'on pourrait ici laisser davantage de place aux élus du Conseil général. C'est un des principaux dossiers sur lesquels on va devoir se prononcer dans les années à venir et il me paraît raisonnable que le Conseil général soit clairement représenté, éventuellement des membres externes au Conseil général puissent y être intégrés, enfin qu'on ouvre un peu tout ça. Il n'y a pas nécessité d'avoir peur, c'est une pure commission consultative et il serait raisonnable de l'ouvrir, ouvrir un peu portes et fenêtres pour laisser rentrer les idées.

Ne prenez pas cela pour une proposition de modification de l'art. 15 qui est conforme à la loi, mais comme une invitation à réfléchir à la composition de cette commission d'aménagement. J'ai le sentiment que l'arrivée d'un Conseil général, c'est justement la possibilité de remettre en question certaines pratiques.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Christian Levrat pour cette intervention.

Effectivement, cela ne change rien à notre règlement. J'oserais dire : la balle est dans le camp du Conseil communal.

Y a-t-il d'autres interventions à propos de ce règlement ?

Aucune autre question ou remarque n'est formulée, le vote peut avoir lieu.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

Le bulletin secret n'étant pas demandé, le règlement du Conseil général est adopté par main levée à l'unanimité.

M. Emmanuel Déforel remercie la commission de rédaction pour son travail. Une fois le document définitivement approuvé, nous proposerons la dissolution de la commission rédactionnelle.

3. Indemnités du Conseil général et des commissions.-

Le bureau vous propose une indemnité de Fr. 80.-- par séance. Ce montant comprend la préparation personnelle à la séance. Ce tarif est calqué sur celui des séances du Conseil communal.

La discussion est ouverte sur ce point.

Aucune intervention : la discussion est close et l'objet est soumis au vote.

L'indemnité susmentionnée est adoptée par main levée à l'unanimité.

4. Investissements.-

a) Crédit d'étude pour le réaménagement du centre du village.-

La parole est donnée à M. Daniel Tercier, Syndic

M. Le Président, Mmes et MM. les Conseillers généraux. Vous avez pris connaissance de notre message concernant la demande de crédit d'étude pour le réaménagement du centre du village.

Cette étude devra se préoccuper principalement des infrastructures souterraines, en particulier celles des eaux usées. Comme indiqué dans le message, il ne sera pas possible de tout mettre dans la route, il faut donc concevoir un autre tracé pour une partie des services et c'est cette étude qui nous fournira la solution la mieux adaptée. Le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 75'000.--. Le financement peut se faire par prélèvement sur les réserves en fonction des disponibilités ou par emprunt bancaire. L'emprunt bancaire se présenterait comme suit :

Intérêts : 2%	Fr. 1'500.--
Amortissements 15%	Fr. 11'250.--
Charge annuelle	Fr. 12'750.--

M. Emmanuel Déforel remercie M. Daniel Tercier et sollicite le préavis de la commission financière.

M. Bernard Sudan

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit d'étude précité, présenté en séance du Conseil général du 5 octobre 2016.

Après l'examen sur l'angle exclusivement financier, et considérant les éléments suivants, nous regrettons de ne pas avoir connaissance du montant estimatif de la dépense du projet de réalisation en relation avec ce crédit d'étude. Nous regrettons l'absence de l'ordre de priorité de réalisation de ce projet d'investissement. Nous demandons, qu'à l'avenir, la marge de manœuvre sollicitée par le Conseil communal soit fixée à maximum 10 % des honoraires, arrondi au millier supérieur, et non pas 13.6 dans ce cas. Nous avons adressé

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

une lettre au Conseil communal en date du 29 septembre 2016 afin notamment que ce qui précède soit mis en place et que le plan des investissements à 5 ans et le plan Valtraloc soient présentés à la commission financière.

Nous souhaitons œuvrer dans un esprit constructif avec le Conseil communal.

Nous préavisons favorablement le crédit d'étude sollicité à concurrence de Fr. 75'000.--, mais à titre unique et exceptionnel dans ces conditions.

Le financement est prévu par prélèvement sur les réserves en fonction des disponibilités ou par emprunt bancaire.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Emmanuel Déforel remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur cet objet.

M. Michel Sudan

M. le Président, Mmes, MM. Le Conseil communal nous soumet un crédit d'étude de Fr. 75'000.-- pour le réaménagement du centre du village. Un concept appelé Valtraloc. Nous aurons ensuite une étude de réalisation dont le coût n'est pas connu. Lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2011, le Conseil communal a déjà demandé un crédit d'étude de Fr. 120'000.-- pour la préparation du projet Valtraloc. Cette demande a été acceptée par l'assemblée. J'ai parcouru les tractanda des assemblées qui ont suivi cette décision et je n'ai vu aucun résultat de cette analyse. Il serait dès lors plus judicieux, avant de voter un nouveau crédit, de connaître les conclusions de cette investigation. En outre, Valtraloc et/ou le concept Mobul sont-ils obligatoires ?

Le groupe radical et citoyens se pose en outre les questions suivantes :

Quel est le coût approximatif d'une telle réalisation ?

Quelles seront les conséquences sur le plan financier ?

Nous n'avons, dès lors, pas assez de renseignements pour donner une réponse positive à votre demande.

Merci de votre attention

M. Emmanuel Déforel remercie M. Michel Sudan

M. Noam Rey

M. le Syndic, Mme et MM. les Conseillers communaux, M. Le Président, Mmes et MM. les Conseillers généraux. Au nom du groupe PDC, je rejoins la position de M. Michel Sudan et du groupe PLR sur la question qui a été posée, question également posée au sein du groupe relative à la votation du 12 décembre 2011 sur le crédit d'étude global de Fr. 120'000.-- dans lequel étaient composés Fr. 55'000.-- pour la préparation du projet Valtraloc et Fr. 65'000.-- pour l'évacuation des eaux. Or, il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur un nouveau crédit d'étude pour le même objet et, afin d'éviter une redondance et une multiplicité des crédits d'étude pour le réaménagement du centre du village, le Conseil communal peut-il nous informer lors d'une prochaine séance sur le montant de cette dépense effective suite à la décision du 12 décembre 2011 ? Il s'agit d'une question.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

Prise de position : Par ailleurs, le groupe PDC a étudié avec attention ledit message destiné aux membres du Conseil général sur le plan financier mais également sur le plan stratégique. Valtraloc est un projet important pour une commune comme celle de Vuadens. Il coûtera plusieurs millions de francs en investissements ou en dépenses, c'est selon.

Il ne doit pas être appliqué par des investissements au cas par cas, mais doit faire l'objet d'une réflexion politique globale.

Nous ne mettons nullement en doute que le Conseil communal n'ait étudié cette question de fond. Les élus, nous serons tous amenés à répondre à cette décision face à la population. Nous devons être capables d'expliquer ce qu'on vote et ce qu'on fait. Ainsi, nous estimons nécessaire que le Conseil général ainsi que la commission d'aménagement et la commission financière soient informés de la politique générale choisie.

Nous soutenons le projet Valtraloc, indispensable dans le cadre de notre adhésion à Mobul, mais nous cherchons à bien le comprendre pour vous soutenir ensuite dans sa mise en œuvre lors de cette législature.

Il s'agit d'un travail de longue haleine qui doit être clair dans l'esprit de chaque conseiller général. Nous vous suggérons d'organiser une séance d'information pour le dossier Valtraloc afin de nous présenter l'étude du bureau Team+ élaborée en 2015, séance que tout conseiller doit impérativement suivre car il concerne pleinement l'avenir de notre commune. Au vu des éléments présentés, respectivement à la question préalable, le groupe PDC invite le Conseil général à rejeter ce crédit d'étude en particulier estimé à Fr. 75'000.-- et d'attendre d'obtenir toutes les informations utiles pour se prononcer sur les affaires relatives à Valtraloc en général.

Merci de votre attention

M. Emmanuel Déforel remercie M. Noam Rey

M. Morand François

M. le Syndic, Mme et MM. les Conseillers, M. le Président, chers collègues. Sur le projet Valtraloc, le mouvement indépendant estime n'avoir pas reçu suffisamment d'informations de manière générale pour octroyer cette demande de crédit, que ce soit sur le projet même ou sur l'état des discussions actuelles avec les autres communes concernées. Nous souhaitons une vision financière à long terme pour ce projet comme pour l'ensemble des projets futurs. Dans le cas précis, nous n'avons pas, même de manière estimative, une idée des sommes finales qui pourraient être en jeu.

De plus, il s'agit d'une première demande de crédit, une seconde demande concernant la réalisation devant être demandée ultérieurement selon votre message du 22 avril 2016, reçu d'ailleurs fin septembre avec la convocation à la séance de ce soir.

Ce projet n'est donc pas prioritaire pour nous, au vu des autres demandes de crédit soumises ce soir. On peut d'ailleurs être surpris que ces demandes de crédit d'étude interviennent maintenant; il eut été préférable de traiter ces demandes en même temps que la présentation des comptes et des budgets prévus à la fin du mois prochain. Cela nous aurait permis d'avoir une vue d'ensemble de l'état actuel des finances communales avant de prendre des décisions de crédit.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

Suite à la consultation publique sur le plan directeur d'agglomération de Mobul, un rapport a été établi le 29 septembre 2016. Pouvez-vous nous donner quelques informations à ce sujet?

Ce plan directeur d'agglomération sera soumis pour approbation à l'assemblée des délégués de Mobul le 13 octobre prochain. Peut-on connaître la position du Conseil communal ? Ou en sont les discussions avec les autres communes concernées ?

Merci de votre attention

M. Emmanuel Déforel

Le Conseil communal a le choix. Est-il décidé à répondre ce soir dans un premier temps, ou plutôt apporter une réponse lors de notre prochaine séance ?

M. Daniel Tercier

Je pourrais vous répondre concernant Mobul, le PA3 qui a été adopté par le comité de direction. Vuadens avait certains problèmes de terrains, de mises en zone; nous avons obtenu gain de cause pour ces terrains qui voulaient être enlevés de notre PAL. Cela concerne le Russon et le Village d'En Haut. Nous avons dû faire une concession au Russon en enlevant un quart de la surface, peut-être 10'000 m², mais c'est le fond du terrain où les constructions pourraient être problématiques du fait que les canalisations sont à niveau du ruisseau pour les écoulements des eaux. Mais tout a été accepté au comité et le Conseil communal va accepter ce PA3 à l'assemblée des délégués.

Quant aux autres questions, on y répondra à la prochaine assemblée.

M. Emmanuel Déforel remercie M. le Syndic.

M. Christian Levrat

M. le Président, M. le Syndic, Mmes, MM. Peut-être d'une manière préliminaire, et c'est un côté drôle, on semble être les plus constructifs dans cette assemblée puisqu'on était prêt à approuver le crédit même si, sur le fond, et cela a été très bien dit par le président de la commission financière, on a les mêmes réserves que celles qui ont été apportées auparavant. Malheureusement, la réponse du syndic ne lève pas ces réserves. Il me semble que dans le cas de Valtraloc, mais la situation est pratiquement la même pour les 3 crédits suivants, on serait en mesure d'attendre un plan des investissements plus détaillé que la planification financière. Il y a évidemment quelques chiffres; il ressort de la planification financière que vous prévoyez jusqu'en 2019 des dépenses de 3,8 millions de francs pour Valtraloc. On serait en droit d'attendre au minimum à la commission financière un plan détaillé de ces investissements, un échéancier, qu'est-ce que vous entendez faire et quand. Cela me paraîtrait être une première démarche raisonnable. En plus, l'offre de CSD mentionne le concept Valtraloc établi par Team+, ainsi qu'un devis préliminaire et une étude préliminaire, et on nous dit aujourd'hui qu'il s'agit d'établir l'avant-projet de l'ouvrage pour l'obtention des préavis des services de l'Etat concernés. Mais il serait finalement assez intéressant de connaître les documents précédents sur lesquels est censé se prononcer l'avant-projet de l'ouvrage et puis quelques réflexions du Conseil communal sur la manière dont cet ouvrage doit être mis en place.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

Pour moi, sans avoir une planification un peu sérieuse de la réalisation de Valtraloc, sans plan d'amortissement qui soit clair, c'est difficile de donner un préavis positif. Sur le fond, on était prêt à le faire par souci de collaboration constructive, et il nous paraissait un peu rude de refuser le premier crédit que demande le Conseil communal dans le sens d'une collaboration qui soit effective avec le Conseil général. Maintenant, j'ai pris note de la réponse de M. le Syndic. C'est évidemment totalement insuffisant; vous avez même dans vos chiffres, dans la planification financière, le total des investissements que vous entendez réaliser pour Valtraloc. J'aurais attendu que vous l'exposiez un tant soit peu à cette assemblée, tant est si bien que je renoncerais à soutenir ce crédit d'étude. Si des réponses peuvent être données à la prochaine assemblée, il serait peut-être raisonnable de reporter ce vote à la prochaine assemblée, une fois que le Conseil communal aura eu l'occasion d'apporter les réponses nécessaires.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Christian Levrat.

M. Emmanuel Déforel

Je propose de maintenir ce vote. Evidemment, le Conseil communal est libre de revenir vers nous avec une autre proposition.

L'objet ne suscite aucune autre intervention, il est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

L'investissement relatif au crédit d'étude pour le réaménagement du centre du village est refusé par 22 voix contre 1 et 6 abstentions.

b) Crédit d'étude pour l'assainissement de la route des Colombettes, secteur "Le Bugnon-Le Rialet".-

La parole est donnée à M. Christophe Yenni

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers généraux. Vous avez pris connaissance de la demande du crédit d'étude pour l'assainissement de la route des Colombettes, secteur "Le Bugnon-Le Rialet", incluant l'assainissement et la mise aux normes des collecteurs d'évacuation des eaux, ainsi que la mise à neuf du réseau d'eau potable.

Cette étude comprend l'élaboration du projet jusqu'à la demande d'autorisation, ainsi que les différents relevés nécessaires à la constitution du dossier. Pour cette étude, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 60'000.-- avec un financement par prélèvement sur les réserves ou par un emprunt bancaire.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Christophe Yenni et sollicite le préavis de la commission financière.

M. Bernard Sudan

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit d'étude précité, présenté en séance du Conseil général du 5 octobre 2016.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

Après l'examen sous l'angle exclusivement financier et considérant les éléments suivants, nous regrettons de ne pas avoir connaissance du montant estimatif de la dépense du projet de réalisation en relation avec ce crédit d'étude.

Nous regrettons également l'absence de l'ordre de priorité de réalisation de ce projet d'investissement. Nous demandons, qu'à l'avenir, la marge de manœuvre sollicitée par le Conseil communal soit fixée à maximum 10 % des honoraires et non pas 16 % dans ce cas, et nous avons adressé une lettre au Conseil communal en date du 29 septembre 2016 afin notamment que ce qui précède soit mis en place et que le plan des investissements à 5 ans et le plan Valtraloc soient présentés à la commission financière.

Nous souhaitons œuvrer dans un esprit constructif avec le Conseil communal. Nous préavisons favorablement le crédit d'étude sollicité à concurrence de Fr. 60'000.--, mais également à titre unique et exceptionnel sous ces conditions.

Le financement est prévu par prélèvement sur les réserves en fonction des disponibilités ou par emprunt bancaire.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Emmanuel Déforel remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion.

M. Fabrice Brodard

M. le Président, M. le Syndic, Mmes, MM., chers collègues. Le crédit d'étude pour l'assainissement de la route des Colombettes prévoit une remise en état de l'infrastructure routière. Nous pensons que cette étude devrait également inclure une réflexion pour une meilleure sécurité des piétons et des cyclistes sur cette route, surtout dans le contour du Rialet qui demande de traverser la route à un endroit sans grande visibilité.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Fabrice Brodard.

Aucune autre intervention n'étant requise, la discussion est close.

L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce par main levée. L'investissement relatif au crédit d'étude pour l'assainissement de la route des Colombettes, secteur "Le Bugnon-Le Rialet" est accepté par 27 voix sans opposition et 2 abstentions.

c) Crédit d'étude pour l'assainissement des eaux usées, secteur "Route des Colombettes-Condémine".-

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer.

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers généraux. Vous avez pris connaissance du crédit d'étude pour l'assainissement des eaux usées, secteur "Route des Colombettes-Condémine".

Il s'agit d'un équipement de base, incombant à la commune, au sens des art. 93 à 96 de la loi sur l'aménagement du territoire et de l'art. 17 du règlement sur les eaux.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

Pour l'élaboration de ce projet et sa réalisation, une étude doit être confiée à un ingénieur. Pour cette étude, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 30'000.--. En temps opportun, le crédit pour la réalisation de cet ouvrage sera soumis au Conseil général pour décision. Le financement : par prélèvement sur les réserves en fonction des disponibilités ou par emprunt bancaire.

Emprunt :	Fr. 30'000.--
Intérêts :	Fr. 600.--
Amortissement :	Fr. 4'500.--
Charge annuelle :	Fr. 5'100.--

M. Emmanuel Déforel remercie M. Sébastien Meyer et sollicite le préavis de la commission financière.

M. Bernard Sudan

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit d'étude précité, présenté en séance du Conseil général de ce soir.

Après l'examen sous l'angle exclusivement financier et considérant les éléments suivants, nous regrettons une nouvelle fois de ne pas avoir connaissance du montant estimatif de la dépense du projet de réalisation en relation avec ce crédit d'étude. Nous regrettons l'absence de l'ordre de priorité de réalisation de ce projet d'investissement. Nous demandons, qu'à l'avenir, la marge de manœuvre sollicitée par le Conseil communal soit fixée au maximum à 10 % des honoraires et non pas à 18,8 dans ce cas.

Nous avons adressé une lettre au Conseil communal en date du 29 septembre 2016 afin notamment que ce qui précède soit mis en place et que le plan des investissements à 5 ans et le plan Valtraloc soient présentés à la commission financière.

Nous souhaitons œuvrer dans un esprit constructif avec le Conseil communal et nous préavisons favorablement le crédit d'étude sollicité à concurrence de Fr. 30'000.-- mais à titre unique et exceptionnel dans ces conditions.

Le financement est prévu par prélèvement sur les réserves en fonction des disponibilités ou par emprunt bancaire.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Emmanuel Déforel remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion concernant ce sujet.

M. Michel Sudan

Le groupe radical et citoyens accepte cette demande de crédit. Nous espérons toutefois que le crédit de réalisation de cet ouvrage sera présenté au Conseil général avant sa réalisation.

M. Alain Moradpour

M. le Président, M. le Syndic, Mmes, MM. Je constate que ce deuxième objet, à l'instar du premier, a fait l'objet, dans sa présentation par M. le Conseiller communal, des conditions d'emprunt bancaire en termes d'intérêts et d'amortissement.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

En tant que membre de la commission financière, j'aurais apprécié que ces éléments soient portés à la connaissance de la commission financière avant ce soir.

Aucune autre intervention n'étant souhaitée, M. Emmanuel Déforel clôt la discussion et soumet l'objet au vote.

Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée. L'investissement relatif au crédit d'étude pour l'assainissement des eaux usées, secteur "Route des Colombettes-Condémine" est accepté à l'unanimité.

d) Crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires et le renouvellement du réseau d'eau potable du secteur "Les Combes".-

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer.

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers généraux. Vous avez pris connaissance du crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires et le renouvellement du réseau d'eau potable du secteur "Les Combes".

Depuis plusieurs années, le Conseil communal tend à un renouvellement généralisé du réseau communal d'eau potable et de défense incendie.

Procédant par étapes, son choix s'est porté sur la conduite citée entre le carrefour de la Dola et le quartier d'habitation de Chantemerle.

Après un bref examen de la situation, le Conseil communal a jugé nécessaire d'y associer l'assainissement des eaux usées sur la partie inférieure du tronçon, soit entre l'habitation de M. Jean-Bruno Moret et le raccordement à proximité du ruisseau du Russon.

Pour l'élaboration et la réalisation de ce projet, une étude doit être confiée à un ingénieur.

Pour cette étude, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 100'000.--.

En temps opportun, le crédit pour la réalisation de cet ouvrage sera soumis au Conseil général pour décision.

Le financement : par prélèvement sur les réserves en fonction des disponibilités, ou par emprunt bancaire.

Emprunt :	Fr.	100'000.--
Intérêts :	Fr.	2'000.--
Amortissement :	Fr.	15'000.--
Charge annuelle :	Fr.	17'000.--

M. Emmanuel Déforel remercie M. Sébastien Meyer et sollicite le préavis de la commission financière.

M. Bernard Sudan

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit d'étude précité. Après l'examen sous l'angle exclusivement financier et considérant les éléments suivants, nous regrettons de ne pas avoir connaissance du montant estimatif de la dépense du projet de réalisation en relation avec ce crédit d'étude. Nous regrettons l'absence de l'ordre de priorité de réalisation de ce projet d'investissement. Nous demandons, qu'à l'avenir, la marge de manœuvre sollicitée par le Conseil communal soit fixée à maximum 10 % des honoraires et non pas à 13.3 dans ce cas.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

Nous avons adressé une lettre au Conseil communal en date du 29 septembre 2016 afin notamment que ce qui précède soit mis en place et que le plan des investissements à 5 ans et le plan Valtraloc soient présentés à la commission financière.

Nous souhaitons œuvrer dans un esprit constructif et nous préavisons favorablement le crédit d'étude sollicité à concurrence de Fr. 100'000.-- mais à titre toujours unique et exceptionnel dans ces conditions.

Le financement est prévu par prélèvement sur les réserves, en fonction des disponibilités, ou par emprunt bancaire.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Emmanuel Déforel remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis et le Conseil général se prononce par main levée. L'investissement relatif au crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires et le renouvellement du réseau d'eau potable du secteur "Les Combes" est accepté à l'unanimité.

5. Création de la commission du sport et de la culture.-

M. Emmanuel Déforel

Lors de notre séance constitutive du 27 avril 2016, le parti socialiste a proposé la création de cette commission. Le bureau vous soumet donc cette proposition. En cas d'acceptation, nous devons décider du nombre de ses membres.

J'ouvre la discussion à ce sujet.

M. Fabrice Brodard

M. le Président, M. le Syndic, Mmes, MM. Nous avons proposé la création de cette commission car il nous semble important que notre commune puisse favoriser les liens avec les autres commissions culturelles de la région, afin notamment de coordonner et valoriser la salle de spectacle de l'Hôtel de la Gare.

Le rôle de cette commission serait aussi d'encourager et soutenir les initiatives privées ou collectives dans le domaine du sport et de la culture. L'idée est de coordonner ce qui est déjà proposé par nos sociétés locales tout en comblant des lacunes dans l'offre adressée à nos citoyens.

Finalement, cette commission pourrait également formuler des propositions de manifestations, d'équipements et d'embellissement du village, par exemple le réaménagement de la place de sport.

Nous avons entendu le souci de certains d'entre vous concernant la multiplication des commissions dans notre commune et, si cela devait constituer une pierre d'achoppement pour l'acceptation de cette proposition, nous sommes ouverts à n'avoir qu'une seule commission qui regrouperait les thèmes proposés aujourd'hui, c'est-à-dire culture, sport, santé et social.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Fabrice Brodard.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

Mme Isabelle Seydoux

M. le Syndic, Mme la Conseillère, MM. les Conseillers, M. le Président, chers collègues du Conseil général. La proposition du parti socialiste concernant la création des 2 commissions sur lesquelles nous devons nous prononcer ce soir est louable. La vitalité de notre vie villageoise ne demande qu'à être soutenue, toutes générations et toutes sociétés confondues. Cela étant, la création de ces 2 commissions nous paraît quelque peu précipitée et mériterait une discussion de fond. Pour notre groupe, il convient préalablement de structurer et d'organiser au mieux notre fonctionnement communal ainsi que la formation de ses commissions existantes.

Actuellement, une partie des commissions en place est dépendante du Conseil communal et l'autre dépend du Conseil général. Il nous paraît important que l'ensemble des commissions puissent à l'avenir être intégrées au Conseil général. Cela permettra d'avoir une vision d'ensemble plus efficace desdites commissions, une meilleure transmission des informations et encouragera d'éventuelles synergies entre ces différentes commissions.

Nous avons bien conscience que certains règlements internes des commissions soumises au Conseil communal devront peut-être être adaptés ou révisés afin de pouvoir être intégrés au Conseil général. Cependant, il apparaît primordial que nous puissions doter notre commune d'un fonctionnement efficace, transparent, cohérent et sans lourdeur inutile. Nous demandons donc que le Conseil communal examine notre demande et que notre proposition soit formellement transcrite au PV de ce soir. Merci de votre attention.

M. Emmanuel Déforel remercie Mme Isabelle Seydoux.

M. Jérôme Moret

M. le Président, Mme et MM. les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe UDC trouve la proposition du groupe socialiste déplacée envers toutes les sociétés qui s'engagent pour faire vivre notre village. Nous pensons que diverses sociétés du village comme le FC, la jeunesse, ainsi que les différents événements comme la Bénichon, nous proposent déjà des animations de qualité avec une organisation plus que travaillée.

Les sociétés chapeautent déjà ce genre d'évènements et il ne serait pas normal de rajouter un organe supplémentaire au-dessus de ces sociétés. De plus, il ne faut pas oublier que ce genre de commission ferait un trou supplémentaire dans le budget du village.

En conclusion, le groupe UDC est défavorable à cette commission.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Jérôme Moret.

M. Noam Rey

M. le Syndic, Mme et MM. les Conseillers, M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers généraux. Au nom du groupe PDC, nous saluons l'idée de constituer ces 2 commissions. Nous sommes convaincus qu'il est du rôle d'un législatif de réfléchir entre autre à l'avenir de sa commune.

Toutefois, et afin d'optimiser l'efficacité de telles commissions, nous proposons de refuser la constitution de ces 2 commissions "sport et culture", ainsi que "santé et social".

En effet, nous ne souhaitons pas créer de redondance sur certains sujets comme les EMS, dont la commission du Foyer est d'ores et déjà existante. Le préfet a lancé des travaux de

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

coordination au niveau du district en matière d'offres culturelles ou de régionalisation des EMS. En lieu et place, nous proposons la constitution d'une seule et unique commission dite stratégique qui aura pour mission de rendre un rapport complet au cours de cette législature à l'intention du Conseil communal.

Nous souhaiterions que, lors de la prochaine séance, soit le 30 novembre, le Conseil général se prononce sur la constitution d'une telle commission stratégique, respectivement nomme ses membres, afin que les conseillers généraux puissent travailler rapidement.

Nous y reviendrons dans les divers. Merci de votre attention.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Noam Rey.

Mme Sandy Maillard

M. le Président, Mme et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. chères/chers collègues du Conseil général. Le groupe PLR et citoyens rejoint le groupe PDC sur la constitution d'une seule commission et non de deux, comme d'ailleurs M. Fabrice Brodard l'avait proposé tout à l'heure. Par contre, nous aurions une suggestion différente par rapport au nom, non pas "stratégique" qui peut sonner un peu trop pragmatique à notre goût, mais quelque chose comme "perspective villageoise" où l'on aurait vraiment cette idée de soutien aux sociétés qui, à notre avis, est totalement louable. D'ailleurs, le Conseil général de Riaz l'a fait; ils ont créé une commission "sport, culture et génération", à laquelle j'ai eu l'occasion de participer en tant que présidente de l'Intersociété de Riaz, et je pense sincèrement qu'on peut profiter de la disponibilité des conseillers généraux pour mener nos actions villageoises. Merci de votre attention.

M. Emmanuel Déforel remercie Mme Sandy Maillard.

Aucune autre intervention n'étant souhaitée, M. Emmanuel Déforel clôt la discussion et soumet l'objet au vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé. Le Conseil général se prononce donc par main levée. La proposition de création de la commission du sport et de la culture est refusée par 23 voix contre 6, sans abstention.

La rubrique "Désignation du nombre de membres" devient donc caduque.

6. Création de la commission de la santé et du social.-

M. Emmanuel Déforel

Lors de notre séance constitutive du 27 avril 2016, le parti socialiste a proposé la création de cette commission. Le bureau vous soumet donc cette proposition. En cas d'acceptation, nous devons décider du nombre de ses membres.

J'ouvre la discussion

M. Noam Rey

Naturellement, comme déjà dit tout à l'heure, on maintient notre position, on rejette celle-ci et on proposera dans les divers une commission qui viendra pour l'aspect formel.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

M. Emmanuel Déforel remercie M. Noam Rey.

M. Jérôme Moret

M. le Syndic, chers collègues du Conseil général. Le groupe UDC est contre. Le Club des aînés existe déjà et endosse ce rôle, la jeunesse permet aux jeunes de s'intégrer au mieux dans notre village. Une fois de plus, pas de besoin de régir les événements déjà existants dans le village.

Le groupe UDC soutient le projet du groupe PDC.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Jérôme Moret.

M. Christian Levrat

M. le Président, M. le Syndic, Mmes, MM. Vu le résultat du vote précédent, je ne me fais pas trop d'illusions. Si j'ai bien compris, tout le monde trouve que c'est une bonne idée, mais il ne faut quand même pas le faire tout de suite. On en prend note, ce n'est donc pas la peine de trop le développer. Si je m'annonce, c'est pour répondre à M. Jérôme Moret sur ses 2 interventions. Le fait que le Conseil général crée ici ou là une commission pour appuyer les membres du Conseil communal en charge d'un dicastère ne suppose aucune critique au travail des sociétés du village existantes. Elles font très bien leur travail et il s'agit, au contraire, d'appuyer les membres du Conseil communal qui sont actifs. On a un conseiller communal en charge des sports malgré le fait que le FC fonctionne sans le Conseil communal. Mais c'est parce qu'il y a des questions d'infrastructures, d'animations qui se posent et la majorité va rejeter cette proposition. Mais ça vaut la peine de continuer à l'approfondir, peut-être dans le sens de ce qui a été évoqué par mes 2 préopinants, et d'essayer de définir peut-être un peu plus précisément. Si entre aujourd'hui et la prochaine séance du Conseil général, on pouvait faire quelque chose d'utile, définir un peu plus précisément le mandat de cette commission que tous appellent de leur vœux, soit d'éviter d'avoir quelque chose de trop large et trop flou, mais des tâches un tant soit peu claires. Prenez cela simplement comme une suggestion à celles et ceux qui font cette proposition.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Christian Levrat.

La parole n'étant plus demandée, M. Emmanuel Déforel clôt la discussion et soumet l'objet au vote.

Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce par main levée. La création de la commission de la santé et du social est rejetée par 23 voix contre 6, sans abstention.

La désignation des membres de cette commission devient également caduque.

7. Divers.-

M. Emmanuel Déforel

Pour donner suite à un souhait des chefs de groupes, le Conseil communal a étudié la mise en place d'une plate-forme de consultation de la documentation relative à notre activité.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

Les dépenses engendrées figureront au budget 2017 traité lors de notre prochaine séance, le 30 novembre prochain.

J'ouvre la discussion

Mme Isabelle Seydoux

Nous souhaitons en fait faire une proposition dans les divers.

M. le Syndic, Mme la Conseillère, MM. les Conseillers, M. le Président, mes chers collègues du Conseil général. Nous souhaitons en fait faire une proposition par rapport à l'aménagement de la place de sport actuelle au centre du village.

La zone de sport située au centre du village mériterait également que l'on pense à elle, maintenant que la zone de l'école a été rénovée ou aménagée. Il y a certainement quelque chose à faire avec cette zone afin de la rendre plus avenante et plus polyvalente. Il est important que nous puissions offrir un endroit de loisirs au centre du village; actuellement, l'offre est en effet bien maigre. Si nous voulons créer un vrai lieu de vie au centre de Vuadens, il faut que des infrastructures qui permettent de se rencontrer et de vivre ensemble soient créées. Tout cela a un coût, c'est certain. Toutefois, il paraît tout à fait concevable de pouvoir proposer des solutions innovantes et simples pour améliorer cet endroit.

Un partenariat public-privé pourrait peut-être intéresser certaines entreprises également qui, par leur implantation sur la commune, souhaiteraient participer à la vie et au bien-être de ses habitants.

Nous souhaiterions donc que le Conseil communal se penche sur cette question et qu'il puisse nous soumettre une proposition d'amélioration.

Merci de votre attention.

M. Emmanuel Déforel remercie Mme Isabelle Seydoux.

M. Noam Rey

Je ne veux pas prolonger la séance. Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour l'aspect formel, permettez que nous propositions cette constitution de la commission "stratégique" ou "perspectives à venir" (à définir), de façon à ce qu'elle soit annotée au p.v. pour notre prochaine séance de bureau pour qu'on puisse définir ses grandes lignes.

Merci de votre attention.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Noam Rey.

M. Vincent Genoud

M. le Syndic, Mme la Conseillère, MM. les Conseillers, M. le Président du Conseil général, chers collègues. Ce soir, à l'agenda, 4 demandes d'investissements concernant des crédits d'études ont été proposées par le Conseil communal.

Par le passé, nous avons, à plusieurs reprises, dû voter des crédits d'investissements dans les assemblées communales et, je dirai de manière plus sporadique, des crédits d'études. J'aurais voulu connaître sur quels critères, ou à partir de quel montant prévisible d'investissement global, (ce qui a été mentionné également par la commission financière à plusieurs reprises lors de ses préavis, donc nous n'avons pas vraiment d'informations sur les

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

montants estimatifs qui auraient pu être demandés pour ces différents investissements), en fait, quels sont les critères applicables par le Conseil communal pour définir qu'un investissement futur demande une étude, ou pour lequel une étude est nécessaire ?

J'espère que vous avez compris ma question.

M. Daniel Tercier

Le principe d'une étude, c'est pour connaître le coût, c'est pour savoir ce qu'on veut faire, ce qu'on pourra faire. Et dans ces 4 demandes d'investissement, on peut vous dire déjà que le Valtraloc a été défini il y a plusieurs temps de cela. Si je prends Mobul, à sa création en 2007, on était à Fr. 4'400'000.-- pour Valtraloc à Vuadens. Depuis, le bureau CSD s'est penché là-dessus, on est arrivé à Fr. 5'000'000.-- en faisant tout, c'est-à-dire les places, la route, etc.

On pourrait supprimer certaines places, non pas la place villageoise, mais par exemple la place de la laiterie qui est une place privée. Mais il faudra compter certainement Fr. 5'000'000.-- desquels pourront être déduits 30 ou 35 % de subventions fédérales selon la présentation.

Il y a quelques années, nous sommes allés à Fétigny qui a effectué presque le même travail pour la traversée du village et qui a coûté Fr. 5'000'000.-- pour la route et les infrastructures souterraines.

Si nous avons demandé un crédit supplémentaire ce soir, c'est parce que les infrastructures souterraines ne pourront pas toutes passer dans la route (cela a été dit dans l'explicatif) et nous devons déborder, donc passer à travers le village à certains endroits. Et c'est pour cela qu'une étude a été demandée afin de savoir si le coût va être supérieur ou inférieur mais savoir où l'on va.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

M. Vincent Genoud

Ce n'est pas vraiment une question ciblée sur Valtraloc, mais une question globale concernant les demandes futures d'investissements.

Pour moi, à partir de quel montant plus ou moins estimatif, vous estimez que c'est nécessaire de faire une étude, d'engager de l'argent pour faire une étude, et est-ce que ce montant qui sera investi pour l'étude pourrait être à quelque part récupéré sur l'investissement demandé pour la réalisation du futur projet.

Un exemple : une étude d'un montant de Fr. 100'000.-- comme demandé aujourd'hui pour le renouvellement du réseau d'eau du secteur des Combes, si on prend une règle de trois ou un facteur de corrélation, on peut se dire "est-ce que ça va être un montant d'investissement global de Fr. 1'000'000.--, Fr. 1'500'000.-- ou Fr. 500'000.-- ?". C'est un montant important pour une étude. Il y a derrière certainement, avec les informations qu'on a eues ce soir, un gros travail pour justifier ces Fr. 100'000.-- d'étude. Il y aura certainement un montant d'investissement conséquent derrière. C'est pour avoir une estimation du montant qui est plus ou moins prévu.

M. Daniel Tercier

Suite aux questions de la Commission financière, M. Sébastien Meyer a téléphoné au bureau CSD dans la journée pour estimer le coût des travaux des Combes. C'est entre Fr. 700'000.-- et Fr. 900'000.--.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

L'autre objet concernant l'assainissement des eaux usées du secteur "Route des Colombettes-Condémine" se monte entre Fr. 200'000.-- et Fr. 300'000.--. Pour cet objet, le Conseil communal a demandé un crédit d'étude de Fr. 30'000.--.

M. Vincent Genoud

On peut partir plus ou moins sur une règle de crédit d'étude correspondant à peu près à 10 -15 % de l'investissement ?

M. Daniel Tercier

Oui, c'est cela.

Pour information, on peut aussi dire que, pour la réfection de la route des Colombettes, il y a environ 2 ou 3 ans, une première projection arrivait à Fr. 1'000'000.--.

Voilà ce qu'on peut vous dire en l'état. Mais ces crédits d'étude sont toujours destinés à établir un montant conforme pour demander le crédit final pour la réalisation de ces ouvrages.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Daniel Tercier pour ces compléments.

M. Isabelle Seydoux

J'aimerais rebondir par rapport à ce que vient de dire M. le Syndic. Je m'étonne quand même qu'on n'ait pas pu nous donner ce type d'information préalablement, au moment où on a discuté de ces différents points. Je trouve que c'est des informations importantes et qu'on aurait pu les avoir au moment de la présentation.

C'est une suggestion. S'agissant des montants annoncés, apparemment vous les connaissez par rapport aux investissements projetés. On aurait pu directement avoir ces montants lors de la présentation. Cela aurait donné aussi une meilleure perspective par rapport au montant du crédit d'étude qui était demandé pour chacun de ces points.

M. Daniel Tercier

Je comprends votre question. Il est bien clair qu'on doit changer notre façon de faire. On a essayé de l'améliorer en vous présentant les projets. On a certainement oublié, on n'est pas des professionnels mais, avec tout ce qu'on a entendu comme conseils et demandes, nous allons modifier, améliorer notre façon de travailler et en particulier avec la commission financière pour que chaque membre des groupes puisse leur rapporter en toute connaissance. Il en sera de même pour Valtraloc, l'aménagement, etc.

Mme Isabelle Seydoux

J'aurais aussi une proposition à vous faire. Serait-il possible d'avoir, sous la forme d'un beamer ou sous une autre forme, les financements annoncés qui mentionnaient, si c'était un emprunt bancaire, un certain taux, et quel montant cela représentait. C'est peut-être aussi des informations qu'on pourrait avoir directement sur papier lors de la transmission des informations ou d'en donner connaissance au moment où ces points sont évoqués lors de la séance.

C'est une proposition, une question de visibilité et de clarté des informations.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

M. Daniel Tercier

Effectivement, c'est un changement qu'on n'a pas fait aujourd'hui. Lors des présentations à l'ancienne assemblée communale, des diapos étaient projetées et tout y figurait. Maintenant, ce système n'est plus utilisé mais il est vrai qu'on aurait dû ajouter les chiffres connus ces jours pour donner une réponse à la commission financière.

Mais tout ce qui a été dit ce soir sera pris en compte et on s'améliorera avec une bonne collaboration entre chacun et chacune, si vous êtes d'accord.

M. Emmanuel Déforel

Je crois que tout le monde attend ça, M. le Syndic.

Mme Anne-Catherine Barras

J'aurais une proposition sur un autre sujet. C'est pour rebondir sur les problèmes de sécurité comme l'a évoqué M. Fabrice Brodard tout à l'heure. J'aimerais que l'on réfléchisse à élargir les horaires de l'éclairage public en fonction des horaires des transports publics pour favoriser les gens qui décident d'utiliser la mobilité douce. Notamment le matin, les premiers trains ou bus partent vers 5 h et les gens descendent à la lampe de poche ou au natel pour aller chercher leur bus.

M. Emmanuel Déforel remercie Mme Anne-Catherine Barras et prend note de la proposition.

Mme Isabelle Seydoux

Toujours dans une notion d'éclairage, c'est par rapport à l'illumination de la place de l'école. Apparemment, des infrastructures sont prévues. Je voulais savoir à partir de quand elles seront effectives. Actuellement, on est dans une saison où la nuit tombe de plus en plus vite et, avec les bordures qui délimitent cette zone, ça donne quand même peut-être quelques zones d'inconfort lorsqu'on se balade et il faudrait éviter qu'il y ait des soucis. C'était simplement pour savoir si cet éclairage allait être mis prochainement en fonction.

Mme Alexandra Clerc

Cela a été prévu dès le départ dans le projet. On a commandé directement quand on a démarré la réalisation pendant l'été. Malheureusement, le Groupe E a pris un petit peu de retard et a répondu qu'on pourrait avoir cet éclairage début novembre, sauf erreur le 7 ou le 11.

Donc, un peu de patience. C'est vrai que la nuit tombe vite maintenant mais c'est prévu et ça va arriver. Il y aura 3 points sur cet espace pour éclairer la place.

M. Emmanuel Déforel

Comme il n'y a plus d'intervention, je clos cette séance. Je vous remercie pour votre participation, je vous souhaite une agréable fin de soirée et une excellente Bénichon.

La séance est levée à 20h50.

Séance du Conseil général du 5 octobre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire :

Gérard Barbey

Le président :

Emmanuel Déforel